



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Approbation du CR du Conseil Municipal du 30/05/2013

Approuvé à l'unanimité.

2) Demande de revalorisation des participations à l'association Familles Rurales

Monsieur le Maire expose qu'en sus de sa subvention annuelle, la commune participe aux actions menées dans le cadre des chantiers de loisirs.

Actuellement la participation à l'ALSH s'établit à 5 €/enfant/jour. A l'unanimité, le Conseil fait suite à la demande de l'association en revalorisant cette participation pour la porter à 6 €/enfant/jour à compter du 01/01/2013 et en octroyant 0,50 €/enfant/heure pour les ados.

Au vue de la fréquentation constatée en 2012, cette revalorisation serait de l'ordre de 4 000 € pour la commune et viendrait en déduction de la part parentale.

3) Modification du Règlement du Service Eau et Assainissement

Cette modification comporte deux volets ; le premier part du constat que les lingettes colmatent les canalisations et qu'il convient de répercuter le coût de débouchage au propriétaire ; le second concerne l'application du décret 2012-1078 du 24/09/2012 qui fixe les modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement en cas de fuite après compteur. Mise en place d'un dispositif pour les surconsommations dues à des fuites en partie privatives après compteur.

Approuvé à l'unanimité.

4) Attribution fourrière automobile

Suite à l'appel de candidatures, seul M. DELVAUX à remis une offre. Il est l'un des seuls de la région à avoir l'agrément.

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5) Aménagements sécuritaires RD141

Monsieur le Maire expose que la RD141 présente des affaissements longitudinaux à l'approche de sa jonction avec la RD4. Ceci a pour conséquence une fragilisation de la bande d'accotement et empêche la circulation piétonne. Le dossier technique comprenant le busage du fossé pour réaliser un cheminement piéton sécurisé et la mise en place de 3 ralentisseurs type coussins berlinois entre le chemin des Plantades et la Place du Calvaire fait ressortir un estimatif à 35 896 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à demander la subvention la plus haute possible au Conseil Général.



6) Changement de tractopelle

- Le tractopelle JCB acquis d'occasion pour la somme de 60 000 F en 1992 n'est plus opérationnel (boîte à vitesse HS) ainsi que le petit tracteur Renault acquis neuf en 1969 (tout le faisceau électrique a brûlé). Le Maire informe que la société TRADE SUD de ST THIBERY propose leur acquisition pour la somme globale de 3 600 €. Accordé à l'unanimité.
- Par ailleurs, Gignac Energies a fait une proposition de vente de son tractopelle CATERPILAR (3 500 Heures) en bon état pour la somme de 19 614 € TTC. Accordé à l'unanimité.

7) Admissions en non valeurs

Monsieur le Maire fait état de courriers du Trésorier de Gignac qui nous demande instamment de bien vouloir délibérer pour admettre en irrécouvrable un certain nombre de créances qu'il n'a pas pu recouvrer malgré de multiples relances :

Les plus anciennes remontent à 2008 ; sur la comptabilité M14 elles concernent des loyers d'appartement communal et des droits de terrasse d'un cafetier ayant quitté la commune pour un montant de 4 602 €.

Sur la comptabilité M49, des travaux d'assainissement impayés ainsi que des factures d'eau non recouvrées pour un montant de 6 998 €.

Approuvé à l'unanimité.

8) Questions diverses

- Monsieur le Maire indique que l'enquête publique concernant le P.L.U. est terminée depuis le 24 juin 2013 et que nous sommes dans l'attente du rapport du Commissaire Enquêteur.
- Jocelyne KUZNIAK indique que l'ACCARLET (Association qui nous sert les repas au restaurant scolaire est toujours en difficulté) et qu'elle attend une décision en novembre 2013 sur la poursuite de son activité. Quoiqu'il en soit, elle assurera le service des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014
- Pascal DELIEUZE fait état de trois devis pour la rénovation des toitures des écoles.
-

La séance est levée à 19 Heures 30.

Le Maire,

Jean-François RUIZ